

RECAPITULATION of Disbursements for the LACHINE CANAL.	
I. Disbursements of the late Company of Proprietors in surveying and laying out the Canal,	£2058 6 8
II. Management and Travelling Expenses,	4305 10 5
III. Timber and Carriage thereof,	3202 1 10
IV. Labour and Workmanship, viz :	
Day work under the immediate direction of the Engineer and Superintendants,	£12527 15 0
Excavation,	33164 8 0
Quarrying and cutting stone and transport thereof,	12003 3 2
Erecting Fences,	721 5 0
	58416 11 2
V. Purchase of Land and Buildings,	3194 9 9
Compensation for damages,	746 7 3
	3940 17 0
VI. Cast Iron and Smith-work, Lime and Sand, and all Materials other than Timber,	3167 16 8
VII. Incidental Expenses,	1824 5 6
	£76915 9 3

Montreal, 31st December 1824.

FREDK. GRIFFIN,
Sec'y.

REPORT of the Commissioners appointed for the District of Quebec, to carry into effect the Act passed in the fourth year of the Reign of His present Majesty King George the Fourth, Chapter twenty-eight, intituled "An Act to appropriate certain sums of money therein mentioned, for the Relief of Insane, Infirm and Sick Persons, and towards the support of Foundlings, and for other purposes."

1. To the General Hospital, the entire sum appropriated for the relief of Insane Persons,	£500 0 0
2. That appropriated for the Boarding of Invalids and Infirm persons,	500 0 0
3. To the Hôtel-Dieu of Quebec, and to divers persons for Contingent Expenses, the entire sum appropriated for Foundlings,	1000 0 0
	£2000 0 0

Being, in all, the sum of Two thousand pounds currency, according to the accounts which they have rendered to the Executive Government.

But they regret that these several sums of money should have proved inadequate to render effective the beneficent intentions of the Legislature, inasmuch as there remain due to the General Hospital, for the Boarding of Insane Persons, £154 15 3

And for the Boarding and Clothing of Invalids and Infirm Persons,

And for the Boarding of Foundlings,

Amount due on these several Establishments,

They further report that there are at present in the care of the Commissioners, twenty-two Insane persons, and twenty-eight Invalids and Infirm persons; and that a considerable reduction of the number of Foundlings has taken place, for on the 1st of November 1823, there were 158 of them in the care of the Commissioners, and at the same epoch of the present year their number was reduced to 103.

The Commissioners humbly represent that the Asylum (*Hospice*) of the General Hospital is insufficient for the admission of an additional number of applicants, and that in the course of the year several persons have applied who were in all respects worthy of admission, to whom it was not possible to extend a participation in the beneficence of the Legislature: they therefore conceive that had there been a moderate sum at their disposal towards relieving the pressing wants of those afflicted persons, it would have been favorable to humanity.

The Commissioners estimate as follows, the Expense of the current year:

1. For the Support of Foundlings,	£1000 0 0
2. For Infirm Persons,	675 0 0
3. For Invalids and Infirm Persons, including a moderate allowance for the relief of such afflicted persons as cannot be immediately admitted into the Hospital,	750 0 0
Carried over	£2425 0 0

RECAPITULATION des déboursés pour le Canal de la Chine.	
I. Déboursés de la ci-devant compagnie de propriétaires, pour arpenter et tracer le canal,	£2058 6 8
II. Direction et frais de voyages,	4305 10 5
III. Bois et charroi d'iceux,	3202 1 10
IV. Travaux et main-d'œuvre, savoir : Ouvrages à la journée sous la direction immédiate de l'ingénieur et des surveillants, £12527 15 0	
Excavation,	33164 8 0
Tirer les pierres de la carrière et les tailler, et pour le transport d'icelles,	12003 3 2
Erection de clôtures,	721 5 0
	58416 11 2
V. Achat de terres et de bâtiments,	3194 9 9
Compensations pour dommages,	746 7 3
	3940 17 0
VI. Ouvrages de fer de fonte et de forge, chaux, fable et autres matériaux, hors le bois,	3167 16 8
VII. Dépenses casuelles,	1824 5 6
	£76915 9 3

Montréal, 31 Décembre 1824.

FERDK. GRIFFIN,
Secr.

RAPPORT des Commissaires nommés pour le District de Québec, pour l'exécution de l'Acte passé dans la quatrième année du règne de sa présente Majesté George-Quatre, chapitre vingt-huit, intitulé "Acte pour apprivoier une certaine somme d'argent pour le soulagement des Personnes dérangées dans leur esprit, des Invalides et Infirmes, et pour le soutien des Enfants-trouvés."

LES Commissaires font rapport qu'ils ont employé les deniers mis à leur disposition par l'acte susdit, et ont payé pour l'année mil huit cent vingt-quatre :

1. A l'Hôpital-Général, la somme entière appropriée pour le soulagement des Personnes dérangées dans leur esprit, ci	£500 0 0
2. Celle appropriée pour pension des Invalides et Infirmes, ci	500 0 0
3. A l'Hôtel-Dieu de Québec et à divers pour dépenses contingentes, la somme entière appropriée pour le soutien des Enfants-trouvés,	1000 0 0
	£2000 0 0

En tout deux mille livres courant, suivant les comptes qu'ils en ont rendus au Gouvernement exécutif.

Mais ils regrettent que ces diverses sommes se soient trouvées insuffisantes pour répondre aux vues bienfaisantes de la Législature, puisqu'il reste dû à l'Hôpital-Général, sur la pension des Personnes dérangées dans leur esprit, ci £154 15 3

Et sur la pension et le vêtement des Invalides et Infirmes, ci

Et sur la pension des Enfants-trouvés, ci

Montant dû sur ces divers établissements, £341 18 7½

Ils font de plus rapport qu'il y a maintenant, aux soins des Commissaires, vingt-deux personnes dérangées dans leur esprit, et vingt-huit invalides et infirmes; et qu'il s'est opéré une diminution considérable sur les enfans-trouvés, puisqu'au 1er Novembre 1823 il y en avait 158 aux soins des Commissaires, et qu'à pareille époque cette année ce nombre s'est trouvé réduit à 103.

Les Commissaires représentent humblement que l'hospice de l'Hôpital-Général est insuffisant pour recevoir un nombre additionnel de sujets, et que dans le cours de l'année il s'en est présenté qui étaient dignes à tous égards d'être admis, sans qu'on ait pu leur faire participer à la bienfaisance de la Législature: ils croient donc que l'humanité y eût gagné, s'ils avoient eu à leur disposition une somme modique pour subvenir aux besoins pressants de ces malheureux.

Les Commissaires estiment la dépense de l'année courante comme suit :

1. Pour le soutien des Enfants-trouvés,	£1000 0 0
2. Pour les Personnes dérangées dans leur esprit,	675 0 0
3. Pour les Invalides et Infirmes, ce qui comprendrait une allocation modique pour secourir les malheureux qui ne pourroient être admis immédiatement à l'Hôpital,	750 0 0

Porté à l'autre part £2425 0 0